

L'ajournement

En terminant, monsieur le président, j'aimerais simplement rappeler au président du Conseil du Trésor qu'il est impératif que nous nous penchions sur des problèmes traitant de l'indexation. C'est celui qui permet à certains fonctionnaires, à la fin de l'année, juste avant le 31 décembre, de prendre leur retraite et de profiter de l'indexation dans l'année courante pour ensuite, au 1^{er} janvier, avoir droit encore à l'indexation de l'année suivante. Je pense que cette question pourrait être réglée soit par un amendement à la loi sur les prestations, soit par un ordre en conseil, un règlement ou autrement. Je pense que le président du Conseil du Trésor a la capacité de le faire. Déjà trois présidents du Conseil du Trésor nous ont dit «Oui, on va s'en occuper». J'espère que 1981 verra des améliorations, et qu'on apportera à la loi un amendement qui permettra une certaine équité, une certaine justice dans le domaine des pensions.

● (2205)

[Traduction]

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) avait dit le 9 décembre qu'il annoncerait bientôt le taux d'augmentation applicable aux pensions de la Fonction publique à compter du 1^{er} janvier 1981. On a maintenant terminé les calculs prescrits par la loi sur les prestations de retraite supplémentaires, et le taux sera de 9.7 p. 100. Ce chiffre représente l'augmentation moyenne des indices mensuels des prix à la consommation établis depuis le 1^{er} octobre 1979 jusqu'au 30 septembre 1980. Ce taux d'augmentation de 9.7 p. 100 s'appliquera aux pensions qui étaient versées en 1981, c'est-à-dire aux pensions versées aux personnes qui ont pris leur retraite ou sont devenues invalides en 1980 ou antérieurement, et à celles versées au conjoint et aux enfants des cotisants au Régime de pensions qui sont morts en 1980 ou antérieurement et qui avaient droit à une pension.

Le député a demandé plus précisément si les personnes qui prennent leur retraite avant le 31 décembre de cette année bénéficieront d'une augmentation entière de leur pension le 1^{er} janvier 1981. La réponse est oui. La loi sur les prestations de retraite supplémentaires prévoit l'augmentation annuelle des pensions le 1^{er} janvier pour toutes les pensions versées au cours de l'année précédente. Cela signifie que si peu de temps que le retraité ait touché une pension au cours d'une année—ce peut être quelques jours seulement—il recevra une indemnité d'indexation pour toute une année au 1^{er} janvier suivant. D'ici à ce que l'on apporte des amendements législatifs à la loi sur les prestations de retraite supplémentaires, cette disposition doit demeurer en vigueur.

Comme le président du Conseil du Trésor l'a annoncé à la Chambre, il a l'intention de présenter au Parlement des projets d'amendement à la loi sur les prestations de retraite supplémentaires précisément à cet égard. Dans le bill C-12, tendant à modifier la pension de la Fonction publique, qui a été présenté au cours de la trentième législature et qui est resté en plan au *Feuilleton* lorsque le Parlement a été dissous, on proposait des changements en vertu desquels on aurait fixé le montant de l'indexation de la pension à laquelle le retraité aurait droit pendant sa première année de sa retraite au prorata du nombre de jours de travail.

D'après ces propositions, une personne qui aurait pris sa retraite quelques jours avant le début d'une nouvelle année, quelle qu'elle soit, devrait attendre une année entière avant de bénéficier d'un rajustement de pension. Cela semble raisonnable et juste. Je ne crois pas me tromper en affirmant qu'il n'y a pas eu d'opposition à cette disposition du bill C-12, que ce soit de la part des députés ou de pensionnés.

● (2210)

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL—LE PROJET ALSANDS—ON DEMANDE L'ASSURANCE QUE LE PROJET SERA MENÉ À BONNE FIN

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur l'Orateur, mon intervention fait suite à une question que j'ai posée le 4 décembre au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). J'avais demandé au ministre si des pourparlers avaient eu lieu en vue de s'assurer que le projet Alsands, au nord de Fort McMurray, serait réalisé dans les délais impartis. Tout retard serait catastrophique pour le Canada, au moment où les capitaux que le secteur privé est prêt à investir dans l'exploitation du pétrole lourd ou des sables bitumineux sont bloqués et inutilisés, à cette étape cruciale de notre histoire où nous comptons sur une production pétrolière future.

Le ministre a répondu en ces termes:

Je peux lui dire cependant que s'il jette un coup d'œil sur les événements des quelques derniers mois, surtout sur l'affaire des usines de traitement des sables bitumineux, il verra que le gouvernement fédéral a toujours été dans de très bonnes dispositions et s'est toujours montré prêt à faire en sorte que ces projets se réalisent.

J'ai eu la chance de pouvoir jeter un coup d'œil sur le bilan. Les députés ont-ils une idée du bilan? Dans un communiqué diffusé il y a deux semaines, l'Imperial Oil a annoncé qu'à \$38 le baril, et compte tenu des futures augmentations liées à l'indice des prix à la consommation, la raffinerie de Cold Lake ne sera pas rentable. Le consortium Alsands a annoncé pour sa part qu'avec ce même tarif de \$38, et compte tenu également des augmentations à venir en rapport avec l'indice des prix à la consommation, ce n'est pas rentable pour lui de poursuivre la réalisation de ses projets.

La fin de semaine dernière, je suis rentré dans ma circonscription pour apprendre que le projet d'expansion de Syncrude est au point mort. Ce projet devait amener un second train jusqu'à l'usine, ce qui aurait permis de faire passer la production quotidienne de 140,000 à 200,000 barils. Je cite un extrait du communiqué à la presse de Syncrude:

Ce que nous voulons faire comprendre, c'est qu'il n'est pas rentable actuellement, compte tenu de la politique du gouvernement fédéral, de poursuivre la réalisation du projet d'expansion. La politique du gouvernement rend cette expansion moins intéressante et accroît les risques encourus.

Syncrude parlait, bien entendu, du lamentable programme énergétique du gouvernement. Le porte-parole de Syncrude a ajouté:

Le message d'Imperial est que les possibilités, du point de vue économique, n'existent tout simplement pas.

Voilà les faits. Je sais que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), en toute honnêteté, ne voulait pas tromper les Canadiens ou la Chambre en répondant aux questions que je lui ai posées l'autre soir. La situation tourne cependant au ridicule et elle ne s'explique que si l'on examine de près ce qui s'est passé.

Les réserves de pétrole brut conventionnel de l'Alberta seront réduites de moitié dans cinq ans. Elles seront réduites